



POUR VOUS,  
le DÉPARTEMENT agit !

# LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, UNE PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE

**CONTACT PRESSE**  
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
Edwige Labruyère - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon  
cedex 9  
Tél. : 07 85 11 87 78 - Courriel : [presse@saonetloire71.fr](mailto:presse@saonetloire71.fr) ou [e.labruyere@saoneetloire71.fr](mailto:e.labruyere@saoneetloire71.fr)



Direction de la communication 2018 / © CD71 / Impression SED CDT1 IMPRIM'VEERT®

Jeudi 4 octobre 2018



# LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Le Département de Saône-et-Loire renforce son engagement dans la lutte contre les Violences intrafamiliales (VIF), et souhaite désormais en faire une véritable priorité départementale. Un programme départemental d'intervention sera donc élaboré en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et impliqués dans cette lutte.

## Que sont les Violences intrafamiliales (VIF) ?

- **violences physiques** (gifle, coup, étranglement, atteintes à l'intégrité corporelle...),
- **violences verbales et psychologiques** (hurlements, injures, dénigrement, humiliation, harcèlement, contraintes, menaces, chantage, manipulation...),
- **violences sexuelles** (agressions sexuelles, viols, harcèlement sexuel, exploitation sexuelle, mutilations sexuelles...),
- **restrictions des libertés** (confiscation de ressources, de papiers d'identité, de véhicule, aliénation économique, administrative et sociale, enfermement, séquestration...).

## ... et présent auprès des acteurs publics

Le Département a œuvré dans l'élaboration et la mise en place d'un programme de lutte contre les VIF en participant aux réflexions, à la conception et au fonctionnement en qualité de membre permanent de tous les réseaux VIF du territoire.

### LES RÉSEAUX VIF RÉUNISSENT DIFFÉRENTS ACTEURS



## II - ÉTAT DES LIEUX ET DÉCISION D'AGIR

Un état des lieux a été conduit au mois de février à mai 2018 afin d'identifier les actions menées ainsi que les nouvelles mesures à prendre sur la thématique des VIF. Cette première étape a été réalisée d'une part en interne avec les services des solidarités et d'autre part via des rencontres avec des acteurs majeurs tels que la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité ainsi que l'association de médiation et d'aide aux victimes d'infractions pénales.

En mai 2018, une concertation avec les acteurs concernés par la problématique ont permis d'établir un diagnostic, qui a abouti à un programme départemental de lutte contre les VIF.

## I - UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ...

Bien que le Département soit impliqué de longue date dans l'accompagnement des personnes en difficulté compte tenu de ses compétences en matière de protection de l'enfance et de son rôle de chef de file de l'action sociale, c'est en 2008 que les réseaux VIF ont vu le jour en Saône-et-Loire, sous l'impulsion de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Au quotidien, les personnels :

- du Service social départemental (SSD),
- du service de l'Aide sociale à l'enfance et aux familles (ASEF),
- de la Protection maternelle et infantile (PMI),
- des Maisons locales de l'autonomie (MLA) et des Services autonomie (SA), répartis dans les 19 Maisons départementales des solidarités (MDS), peuvent intervenir à différents niveaux pour prévenir, détecter, évaluer des situations de VIF et pour orienter et protéger les victimes.



## LES CHIFFRES DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN 2016

**123 femmes** ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 3 jours

**34 hommes** ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire

**25 enfants mineurs** ont été tués par l'un de leurs parents dans un contexte de violence au sein du couple

Source : Ministère de l'Intérieur

**225 000 femmes** âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint sur une année

Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012-2017, INSEE-ONDRP-SSM-SI

## CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES...



**STOP** AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES !

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE !  
www.saoneetloire71.fr

APPELEZ LE 3919  
Appel anonyme et gratuit

APPELEZ LE 119  
Appel anonyme et gratuit

03 85 41 42 42 03 85 39 56 03

**+ 22 %** de violences faites aux femmes en 2018

## III - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL

Lors de l'Assemblée départementale de juin dernier, un programme départemental a été annoncé autour de 3 axes forts, à partir desquels se déclineront différentes actions.

### AXE 1 : PRÉVENTION

- Agir en amont pour prévenir les violences
- Actions de sensibilisation
- Faciliter l'accès à l'information, faciliter le repérage des VIF

### AXE 2 : COLLABORATION AVEC LES ACTEURS

- Favoriser un traitement concerté entre les acteurs concernés
- Être en lien avec intervenants sociaux, les professionnels, les services de l'État ou encore les associations

### AXE 3 : FACILITER LE PARCOURS DES VICTIMES

- Accompagner les victimes pour leur permettre de se reconstruire
- Faciliter l'accès à des intervenants spécialisés
- Éviter les renoncements

### Actions concrètes

- Campagne de communication dans les collèges notamment dans le cadre des Appels à projets en faveur des collégiens (diffusion des affiches, interventions de professionnels)

- La mise en place d'un lien sur le site du Département, via lequel les victimes peuvent avoir accès à des informations ciblées

- Lancement de la campagne de sensibilisation autour d'un plan de communication de 5 affiches dont le titre « Cela n'arrive pas qu'aux autres » sera le slogan

Afin de faire face à une situation alarmante et malheureusement encore trop tabou, le Département a décidé d'agir, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés autour d'actions concrètes. L'objectif est clair, il s'agit de faire reculer les VIF et de faire de la lutte contre ces violences une priorité départementale.